

LES DÉTERMINANTS DÉMONSTRATIFS

Les **déterminants démonstratifs** font partie des déterminants du nom commun ou du nom propre. Ils servent à montrer la personne, l'objet, le lieu, ... que le nom désigne.

Il existe 4 **déterminants démonstratifs** selon le genre (masculin ou féminin) et le nombre du nom (singulier ou pluriel).

- **ce** → devant un nom masculin singulier commençant par une consonne.

Exemple : ce chameau boit très peu.

- **cet** → devant un nom masculin singulier commençant par une voyelle ou un h muet.

Exemple : cet animal vit dans le désert.

- **cette** → devant un nom féminin singulier.

Exemple : cette oasis est très ombragée.

- **ces** → devant un nom pluriel.

Exemple : ces dunes et ces rochers sont brûlants.